



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3698

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, nous pouvons nous féliciter que près d'un million de Français soient désormais vaccinés ; la pression est forte, tout comme la demande, ce dont il faut se réjouir. Toutefois, les nouvelles concernant la vaccination soufflent le chaud et le froid. Cette semaine, la bonne nouvelle, c'est qu'AstraZeneca recevra vendredi son autorisation de mise sur le marché ; la mauvaise nouvelle, c'est l'annonce de difficultés de production dans ce même laboratoire.

Ma première question a donc trait à la fabrication des vaccins : quels moyens le Gouvernement consacre-t-il à l'accompagnement des laboratoires français, et plus largement européens, afin qu'ils développent leurs chaînes de production, ce qui est indispensable ?

Ma seconde question concerne l'accès au vaccin d'AstraZeneca. Les circuits de ville ont prouvé leur efficacité. Vous-même, monsieur le ministre, avez tout à l'heure évoqué les tests : faciles d'accès et intégralement remboursés, ils sont presque devenus un geste barrière, ce dont nous pouvons nous réjouir. Pour vacciner tous nos concitoyens, nous aurons besoin de bras ; les circuits de ville, c'est-à-dire les 60 000 points de proximité que représentent les cabinets médicaux, les cabinets d'infirmières, les pharmacies, sont prêts. Monsieur le ministre, allez-vous faire appel à eux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame Firmin Le Bodo, je vous remercie de votre question et de votre engagement sur le terrain...

Mme Émilie Bonivard. Comme tout le monde ici !

M. Olivier Véran, ministre . . .en tant que soignante.

La Commission européenne a fait le choix, payant, de diversifier ses sources d'approvisionnement et de ne pas mettre, si j'ose dire, tous ses œufs dans le même panier, en achetant par avance plusieurs vaccins, selon des modalités différentes, à plusieurs grands laboratoires susceptibles de voir aboutir leurs recherches. Nous utilisons donc les vaccins de Pfizer et de Moderna, déjà autorisés ; celui d'AstraZeneca, développé avec l'université d'Oxford, enrichira prochainement notre panoplie vaccinale à la disposition des Français, des Européens et de la population mondiale.

S'agissant de l'avis de l'Agence européenne des médicaments, que nous attendons pour vendredi, je n'en sais pas davantage : sera-t-il définitif, subordonné à des recherches complémentaires ? Le vaccin d'AstraZeneca concernera-t-il des personnes âgées ou plus jeunes ? Quel sera son taux d'efficacité ? Comme pour tout vaccin, nous attendons de disposer d'une évaluation rigoureuse de cette agence autonome, de pouvoir accéder aux données scientifiques, pour nous former une conviction et organiser la campagne de vaccination. Il n'en est pas moins vrai que le produit d'AstraZeneca suscite beaucoup d'espoirs, puisque, contrairement aux deux vaccins dont nous disposons déjà, il se conserve entre 20 C et 80 C, c'est-à-dire dans un simple réfrigérateur ; en outre, il est bien moins sensible au transport, ce qui nous permet d'envisager son déploiement selon d'autres modalités, d'une manière complémentaire des centres actuels.

Je ne peux davantage répondre aujourd'hui avec précision à votre seconde question, au sujet de l'implication de chacun. Depuis le début de la pandémie, nous constatons que notre système pharmaceutique fonctionne ; nos médecins libéraux sont extrêmement engagés et souhaitent participer à la campagne de vaccination. Pour organiser de telles campagnes, nous recourons chaque fois que ce sera possible au professionnalisme des soignants, cette richesse fondamentale de notre pays. Par conséquent, j'espère que nous pourrions diffuser le vaccin d'AstraZeneca dans les officines, dans les cabinets. J'attends pour cela l'avis des autorités compétentes : c'est un préalable indispensable. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Merci, monsieur le ministre, de cette réponse qui n'en est pas vraiment une,...

M. Fabien Di Filippo. C'est sa spécialité !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. ...car faire ou non pratiquer une vaccination par le circuit de ville, cela s'anticipe. Vos services, qui travaillent sur le sujet, devraient livrer vendredi de premières orientations ; c'est pourquoi, dans le doute, je vous répète que ce circuit est prêt pour la vaccination, comme il l'était pour les tests et avant cela pour la distribution de masques, à l'unité près.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3698

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2021](#)